REGLEMENT 2024

Tout participant ou accompagnateur à LA TRANSBRAC, qui se déroule le 5 mai 2024, connait le présent règlement, l'accepte et s'engage à le respecter sans réserve.

Pour cette 25e édition , les inscriptions ne seront pas limitées sur les randonnées et la marche mais elles seront limitées à 250 participants sur le RAID.

Chaque participant fera la randonnée, à allure libre sous sa propre responsabilité.

Chaque participant est tenu de se présenter au départ avec un vélo en bon état de fonctionnement pour ne pas se mettre ou mettre autrui en danger.

Le port du casque est obligatoire sur tous les parcours.

La TRANSBRAC se pratique sur des chemins et portions de route ouvertes à la circulation dans le respect du code de la route et le respect des consignes données par les membres de l'organisation.

Une plaque de guidon, numérotée pour le raid, sera fournie et devra être mise en place avant le départ. Elle ne pourra être retirée qu'après la fin de la randonnée raid.

Les parcours sont entièrement fléchés. Le fléchage du parcours est enlevé dès le passage du dernier concurrent et une barrière horaire sera mis en place sur le circuit du raid 80 km. Le tracé qui a fait l'objet de demandes d'autorisations auprès des services administratifs, et de divers acteurs locaux (propriétaires) ne sera utilisable que le jour et aux heures de la randonnée. La TRANSBRAC demande aux participants de ne pas enregistrer la trace GPS du parcours et de ne pas diffuser ces données.

Le parcours traverse des zones naturelles. De ce fait et d'une manière générale, il est indispensable que chaque vététiste soit un ambassadeur de la bonne pratique de notre discipline, et ce, pour démontrer qu'il est compatible avec le respect de l'environnement.

Pour cela quelques règles :

- Ne jeter aucun déchet (papier d'emballage, dosette, etc) dans la nature, des poubelles sont mises à disposition à chaque point de ravitaillement.

- N'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, ils sont les seuls autorisés.

- Respecter la faune et la flore

- Veiller à ne pas effrayer les promeneurs ou les animaux domestiques

- Ralentir aux abords et dans les villages traversés, et adopter une attitude conciliante avec les habitants.

- Etre courtois et attentifs envers les autres participants et les bénévoles de l'organisation.

Une autorisation parentale est nécessaire pour les moins de 18 ans sur le RAID.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

DEROULEMENT de la journée :

Départ groupé à 7h30 pour le RAID

Départ groupé à 8h00 pour les randonnées VTT et la marche

Possibilité de s'élancer jusqu'à 9h30 sur les randonnées VTT.

Pot d'accueil au départ.

Vous pourrez profiter de ce moment pour vous rendre au stand des inscriptions, afin de retirer votre plaque de cadre.

Plusieurs ravitaillements seront mis à votre disposition lors de la rando - raid.

Assurance

La TRANSBRAC qui n'est pas une course, n'en demeure pas moins une épreuve physique.

Chaque participant devra avoir une bonne préparation et une bonne condition physique. Nous conseillons au participant de demander l'avis d'un médecin pour participer à cette randonnée.

L'organisation, qui n'est pas en position de pouvoir contrôler l'état de santé des participants ne pourra être tenu pour responsable en cas de dommages et séquelles pendant et après la randonnée.

Chaque participant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile, dommages corporels et matériels.

Le BRC MORNAC VTT organisateur de LA TRANSBRAC recommande à chaque participant de souscrire une assurance «individuelle accident». Cette assurance couvre les accidents corporels comme par exemple les frais de traitement restant à la victime, la perte éventuelle de salaire, ou les conséquences d'une incapacité permanente, dans les hypothèses où l'assurance en responsabilité civile du BRC MORNAC VTT ne peut pas être reconnue comme responsable. Ce qui est le cas lorsque l'on se blesse tout(e) seul(e).

BRC MORNAC VTT : 01/11/2023